

***PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)***

Séance du : 21 Mars 2024

Convocation du : 19 Mars 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Vingt et Un Mars à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.**

Etaient présents : Lilian GARAUD, Véronique HAYANI, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS, Corinne MORENO.

Était absente et avait donné pouvoir : Elodie FABRE (*pouvoir donné à Véronique HAYANI*)

Véronique HAYANI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal de la séance du 15 Février 2024.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du Rapport d'orientation budgétaire 2024 de la communauté de communes
- Participation scolaire des enfants scolarisés dans une autre commune
- Présentation devis copieur mairie
- Campagne de stérilisation 2024 des chats errants
- Approbation du compte de Gestion 2023 de la commune
- Approbation du compte Administratif 2023 de la commune
- Affectation du résultat 2023
- Vote des subventions aux associations
- Vote des taxes directes locales 2024
- Vote du budget primitif de la commune 2024



Délib 05/2024 : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 de la Communauté de communes

Conformément au code général des collectivités territoriales et au décret 2016-841 du 24/06/2016, le maire présente aux membres de son conseil le Rapport d'orientations Budgétaires de la communauté de communes « Aux Sources du canal du midi ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 de la communauté de communes.
PRECISE que ce rapport sera mis à disposition du public.

Délib 06/2024 : Participation aux frais de scolarité des communes de résidence

Monsieur le Maire expose que l'article L442-5-1 du Code de l'éducation prévoit que les communes du lieu de résidence des élèves ont l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des classes primaires pour les enfants scolarisés dans une autre commune dès lors que la commune de résidence ne dispose pas de capacité d'accueil dans leurs propres écoles publiques ;

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

PRECISE que la commune ne dispose en effet pas de structure pouvant accueillir les élèves en petite et moyenne section.
FIXE le montant de la participation des communes de résidence aux frais de scolarité à 630€ par enfant.
AUTORISE la commune à recouvrir aux sommes demandées, soit un total de 1 260€.

Délib 07/2024 : Présentation offre commerciale pour la location d'un copieur à la mairie

Monsieur le Maire présente aux membres de son conseil l'offre commerciale de la Société EQUASYS à Castres (81). Le Tableau suivant permet un comparatif :

Coût au trimestre	Offre actuelle (KOESSION)	Offre commerciale présentée (EQUASYS)
Location copieur	230.97€	190.05€
Estimation copie	21€	18€

A ce jour, nous avons résilié notre contrat de maintenance sur le copieur mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**
 Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE l'offre commerciale de l'entreprise EQUASYS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette offre, à compter de 2024/2025.

PRECISE que le montant de l'abonnement sera prévu au budget de 2025.

Délib 08/2024 : Attribution de la participation à la campagne de stérilisation des chats errants de la commune pour 2024.

Rapporteur : Corinne MORENO revient sur le bilan de 120 stérilisations depuis le début de la campagne de stérilisation sur la commune. Pour 2024, elle souhaite demander une participation pour 7 stérilisations de chats errants. La fondation 30 Millions d'amis participe à hauteur de 50% du budget prévu par la commune, sur une base de 90€ par stérilisation. Le budget total estimé est donc de 630€ (90*7).

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**
 Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE la campagne de stérilisation des chats errants pour 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec 30 Millions d'amis pour 2024.

PRECISE que le montant de la participation de la mairie de 315€ sera inscrit au budget 2024 de la commune.

Délib 09/2024 : Approbation du compte de gestion 2023 de la commune et de la caisse des écoles

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'exercice des budgets 2023 de la Commune et de la Caisse des écoles

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette et de mandats, les comptes de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer ces écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE les Comptes de Gestions du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Les Comptes de Gestions de la commune et de la caisse des écoles visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

Délib 10/2024 : Approbation du compte administratif 2023 de la commune

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'exercice du budget 2023 de la Commune,

Mr le Maire présente les résultats du compte administratif 2023 de la Commune.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	282 403.89	298 505.57
	Section d'investissement	225 189.20	501 509.05
REPORT DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement	0.00	103 585.60
	Report en section d'investissement	272 478.30	0.00
	TOTAL EXERCICE	780 071.39	903 600.22
RESTES A REALISER A REPORTER		322 800.00	203 213.03
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	282 403.89	402 091.17
	Section d'investissement	820 467.50	704 722.08
	TOTAL CUMULE	1 102 871.39	1 106 813.25

Conformément à la Loi, Mr le Maire se retire de la séance.

Hors de la présence de Mr le Maire, sous la présidence de Mme HAYANI Véronique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023.

Et ont signé les membres présents.

Délib 11/2024 : Affectation du résultat 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 119 687.28 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	16 101.68 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	103 585.60 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	119 687.28 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

<u>D Solde d'exécution d'investissement (001)</u>	3 841.55 €
---	-------------------

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	119 586.97 €
---	---------------------

Besoin de financement F	=D+E	0 €
AFFECTATION = C	=G+H	119 687.28 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	115 745.42 €
---	---------------------

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	3 941.86€
--	------------------

DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0.00 €
----------------------------------	---------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Et ont signé les membres présents.

Délib 12/2024 : Attribution des subventions aux associations pour 2024

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune pour 2024, sous réserve d'avoir produit les bilans comptables de 2023 et de prévoir une manifestation pour 2024. Ces 2 conditions doivent être remplies afin de bénéficier d'une subvention en 2024.

Monsieur le maire expose les différentes demandes de plusieurs associations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

ACCORDE les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2024,

DECIDE d'attribuer les subventions, comme suit :

ACCA VAUDREUILLE :	0.00€
COMITE DES FÊTES :	1500.00€
ESTIVAUDREUILLE :	1500.00€
FNACA REVEL	250.00€
LES AMIS DE L'ECOLE	1250.00€
LES AMIS DE LA CHAPELLE	400.00€
CLES	100.00€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6574/65.

Délib 13/2024 : Vote des taux des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Monsieur le maire explique que la taxe d'habitation sur la résidence principale ayant disparu, et la non augmentation de ces taxes depuis 2011, conforte la nécessité d'augmenter légèrement ces taux pour 2024 (augmentation approximative de 5%). Des travaux sont encore à prévoir pour 2024 et 2025 en fonctionnement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- d'augmenter comme suit les taux en 2024

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.78	31.26
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	42.17	44.27
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	16.80	17.63

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	Non concerné	Non concerné
---	--------------	--------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE**

Par 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

de voter pour 2024 les taux suivants :

0. Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 31.26%
0. Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 44.27%
1. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17.63%

Délib 14/2024 : Vote du budget 2024 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune validée par la commission budget :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	110 377.03€	70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 488.00€
012 CHARGES DE PERSONNEL	116 800.00€	73 IMPOTS ET TAXES	190 351.00€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	34 000.00€	74 DOTATIONS	96 881.48€
66 CHARGES FINANCIERES	1 000.00€	75 AUTRES PRODUITS	4 011.69€
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	500.00€	13 ATTENUATION DE CHARGES	2 000.00€
014 ATTENUATION DE PRODUITS	39 500.00€	002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 941.86€
042 Transfert entre sections	500.00€	76 PRODUITS FINANCIERS	3.00€
TOTAL	302 677.03€	TOTAL	302 677.03€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 DEFICIT	0.00€	001 EXCEDENT	3 841.55€
EMPRUNTS (CAPITAL)	16 300.00€	AFFECTATION DE RESULTAT	115 745.42€
ACHAT TERRAIN	72 000.00€	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0€
EGLISE	1 200.00€	FCTVA	66 581.06€
TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS	35 810.00€	TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS	10 389.18€
POOL ROUTIER	40 300.00€	POOL ROUTIER	17 640.00€
RESTAURATION LA CHAPELLE	267 450.00€	RESTAURATION LA CHAPELLE	316 148.31€
ACHATS MATERIELS	10 000.00€	ACHATS MATERIELS	4 664.48€
AMENAGEMENT VOIRIE ET RESEAUX	30 000.00€	AMENAGEMENT VOIRIE ET RESEAUX	6000.00€
CIMETIERE	11 000.00€	CIMETIERE	4 400.00€
CREATION BISTRO EPHEMERE	38 800.00€		
AMENAGEMENT SENTIER DE RANDO	4 350.00€	AMENAGEMENT SENTIER DE RANDO	1 500.00€
TOTAL	546 910.00€	TOTAL	546 910.00€

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention
 APPROUVE le budget primitif 2024 de la commune.

Mot du Maire :

Reprise du camping LASPRADES : des nouveaux gérants ont repris le camping. Ils vont ouvrir une petite épicerie à l'accueil, proposant des produits du quotidien et locaux. Ils veulent proposer des lots pour les associations de la commune.

Chapelle st martin : les travaux de la 1^{ère} tranche vont s'achever.

Budget 2020-2024 : beaucoup de travaux importants ont été entrepris en ce début de mandat (église, cantine scolaire et chapelle) mais toute la TVA des factures va être récupérée sur les budgets de 2024 et 2025. Pour 2024 et 2025, moins de travaux sont prévus, seulement la pompe à chaleur au bâtiment mairie et salle des fêtes.

Comité des fêtes : un nouveau bureau vient d'être constitué.

Projet travaux 2024-2025 : chemin de l'autan (12 000€), boulevard de l'encastre (23 000€), voirie et placette au Mailloles (en 2025), piétonnier de la digue à la rue des saules (environ 40 000€, pour 2025).

Cimetière : les travaux pour l'ossuaire ont permis de disposer 32 housses (35 creusements de tombes) abandonnées dans un ossuaire municipal. En juin 2017, un affichage pour reprise des concessions avait été effectué.

Aesio : visite d'un commercial qui va faire une réunion afin d'informer nos administrés de la possibilité d'adhérer à cette mutuelle. La commune doit adhérer (gratuitement) afin que nos administrés puissent bénéficier de tarifs avantageux.

Défibrillateur : voir pour installation au camping LASPRADES aux sanitaires du parking de la digue.

Mots des Adjoints :

Lilian GARAUD

Affiche loto : caractères trop petits, pas lisible de loin. A revoir.

Véronique HAYANI

Pour la rentrée 2024/2025 : Une nouvelle élève est inscrite en GS, soit un effectif actuel de 18 élèves. L'effectif devrait être stable pour la rentrée de septembre 2024. Depuis la rentrée des vacances d'hiver les enfants mangent du pain frais à la cantine.

Dates à retenir :

Vide grenier : 8 mai

Carnaval : 26 Avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire
 Jean LAGOUTTE



le/la Secrétaire de séance
 Véronique HAYANI

